

Porcieu amblagnieu le 17/12/2020

Enquête publique demande augmentation de l'activité traitement des terres excavées.
N° d'annonce LPR-228602800.

A Monsieur le commissaire enquêteur,

Une partie des terres excavées est dite non inerte, que contiennent-elles comme produit polluant ?
Ces déchets vont-ils être en partie stockés dans le hall sud et nord. Sont-ils stockés dans un bac de rétention sachant que le Rhône passe à côté de l'usine Vicat ?

Suite à la lecture de la lettre du SDIS la quantité de produit dangereux et inflammable est très importante .

Est-ce que l'entreprise va se mettre en conformité pour l'incendie ?
Non conforme depuis 2013 .

Y a-t-il un plan d'évacuation des riverains et des écoles sachant que le dernier incendie à l'usine Vicat date du 07 septembre 2020 et que la population des alentours et des écoles n'a pas été confinée à minima ou évacuée compte tenu que l'origine de l'incendie concerne des pneus créant une pollution de l'air importante.

Suite à la lecture de la lettre de l'ARS.

Le doublement de terres excavées va obligatoirement doubler la production de SO₂ qui est déjà importante dans cette entreprise. Sachant que l'enquête précédente en date du 7 NOVEMBRE 2017 parlait du doublement de SO₂. La nouvelle enquête parle du même sujet et concerne le doublement du brûlage de terres excavées. Alors comment vont-ils appliquer la réglementation de rejet SO₂ autorisée ?

Quant à dire que l'augmentation de circulation de camions est négligeable cela est relatif car vous comparez sur la circulation totale de tous les véhicules soit 4000 par jour, or si vous comparez au volume du nombre de camions jour de 350 pour un nombre de camions supplémentaire de 27 cela ne fait plus la même valeur en pourcentage. Celui-ci est de 7 pour cent au lieu de 1 à 2 pour cent selon votre calcul donc une valeur non négligeable et il y a une sacrée différence de pollution bruit et vibration entre un camion et un véhicule léger. Ces dits camions qui au vu de l'arrêté municipal sont normalement interdits de traverser pour les plus de 19 tonnes, sauf desserte locale, le village de Montalieu Vercieu est non respecté.

En conclusion:

Je suis contre le doublement d'incinération de terre excavée pour 4 raisons:

- L'augmentation de rejet So₂ dû au doublement de l'incinération de terre excavée
- Une partie des terres excavées qui n'est pas inerte.
- L'augmentation importante de camions qui pourrait diminuer si l'arrêté municipal interdisant les camions de plus de 19 tonnes sauf desserte locale de traverser Montalieu Vercieu était appliquée
- Le non respect de la réglementation concernant l'incendie de Vicat, voir le courrier du SDIS.

Veillez agréer mes salutations distinguées.